

Inventiva renforce son Conseil d'administration avec la nomination de trois dirigeantes de premier plan du secteur des sciences de la vie

Daix (France), New York City (États-Unis), le 8 juillet 2026 – [Inventiva](#) (Euronext Paris et Nasdaq : [IVA](#)) (« Inventiva » ou la « Société »), société biopharmaceutique spécialisée dans le développement d'une thérapie orale pour le traitement de la stéatohépatite associée à un dysfonctionnement métabolique (« MASH »), annonce aujourd'hui les nominations de Dr Barbara Krebs-Pohl, Ph.D., Dr Anne Prener, M.D., Ph.D., et Mme Camilla Soenderby en qualité d'administratrices indépendantes de son Conseil d'administration, ayant pris effet le 30 juin 2026.

Ces nominations illustrent la volonté d'Inventiva de constituer un Conseil d'administration doté d'une expertise approfondie, d'une envergure internationale et d'une vision stratégique à la hauteur des enjeux de la prochaine phase de développement de la Société. Ensemble, ces trois administratrices apportent une expérience reconnue en développement clinique, commercialisation mondiale, développement stratégique et conduite de transactions financières majeures au sein d'entreprises biopharmaceutiques de premier plan.

Mark Pruzanski, M.D., Président du Conseil d'administration, a déclaré : « Ces nominations témoignent de l'engagement continu du Conseil d'administration à renforcer les capacités d'Inventiva afin de concrétiser le potentiel du lanifibranor comme prochain traitement susceptible d'être mis à la disposition des patients atteints de MASH. L'expertise complémentaire qu'Anne, Barbara et Camilla apportent à notre Conseil constituera un atout précieux alors que nous préparons les bases de la future commercialisation du lanifibranor, si celui-ci est approuvé. Au nom de l'ensemble des administrateurs, je tiens également à adresser mes plus sincères remerciements à Annick Schwebig pour son engagement de longue date au sein du Conseil d'administration et à lui souhaiter le meilleur pour la suite. »

Andrew Obenshain, Directeur Général d'Inventiva, a ajouté : « Ce renforcement opportun de notre Conseil d'administration nous permettra de construire les fondations de la prochaine étape de notre développement : positionner le lanifibranor afin qu'il puisse potentiellement redéfinir le standard de prise en charge de la MASH et tenir sa promesse pour les patients dans le monde entier. »

Le Dr Barbara Krebs-Pohl est titulaire d'un doctorat (Ph.D.) spécialisé dans les technologies des anticorps et possède plus de 27 ans d'expérience dans le développement des biotechnologies, la stratégie d'entreprise et la création de partenariats stratégiques. Elle occupait récemment les fonctions de Chief Business Officer de MorphoSys, où elle a notamment conduit l'acquisition de la société par Novartis pour un montant de 2,9 milliards de dollars américains. Elle a également joué un rôle déterminant dans l'acquisition de Constellation Pharmaceuticals par MorphoSys ainsi que dans celle de HI-Bio par Biogen pour 1,8 milliard de dollars américains. Le Dr Krebs-Pohl est actuellement Présidente du Conseil d'administration de Nykode Therapeutics ASA et de OneChain Immunotherapeutics, Directrice générale de la Foundation for StemCell Research and Regenerative Medicine, ainsi que Directrice générale de Viopas Venture Consulting.



Le Dr Anne Prener est titulaire d'un doctorat en médecine (M.D.) et d'un doctorat (Ph.D.) en épidémiologie de l'Université de Copenhague. Elle possède plus de 25 ans d'expérience dans la direction d'entreprises de biotechnologie au stade clinique, qu'elle a accompagnées lors d'étapes déterminantes de leur développement et de leur création de valeur. Elle a notamment exercé les fonctions de Directrice Générale de Freeline Therapeutics, société spécialisée dans les thérapies géniques ciblant le foie, qu'elle a conduite du stade préclinique à une organisation intégrée disposant de deux programmes cliniques et de capacités de production à l'échelle commerciale. Elle a également dirigé Gyroscope Therapeutics. Auparavant, elle a occupé plusieurs fonctions de direction chez Baxalta et Novo Nordisk, où elle a contribué au développement de portefeuilles de produits en hématologie à un stade avancé ainsi qu'à l'obtention de plusieurs autorisations de mise sur le marché aux États-Unis et dans l'Union européenne. Elle a joué un rôle majeur dans le développement, l'autorisation et le lancement commercial de six médicaments biologiques.

Mme Camilla Soenderby apporte 25 ans d'expérience internationale acquise au sein d'entreprises biopharmaceutiques de premier plan en Europe, aux États-Unis et en Asie. Elle a notamment occupé les fonctions de dirigeante (« Corporate Officer ») chez Takeda, où elle était responsable de la stratégie mondiale de commercialisation du portefeuille et de l'excellence commerciale, supervisant des marques générant un chiffre d'affaires annuel de 13 milliards de dollars américains. Auparavant, elle a exercé les fonctions de Vice-Présidente Senior, Directrice de la Stratégie Produit Globale chez Shire, après avoir occupé plusieurs postes de direction générale et régionale chez Roche Pharma, Abbott (désormais AbbVie) et Schering-Plough (désormais Merck & Co.). Elle a débuté sa carrière comme consultante en stratégie chez McKinsey & Company. Mme Soenderby siège actuellement aux Conseils d'administration de BB Biotech AG, d'Abivax S.A. et de F2G Ltd. Elle est également membre du Novo Advisory Group de Novo Holdings et Industrial Advisor auprès d'EQT.

A propos d'Inventiva

Inventiva est une société biopharmaceutique en phase clinique spécialisée dans la recherche et développement d'une petite molécule administrée par voie orale pour le traitement de patients atteints de la MASH. La Société évalue actuellement le lanifibranor, un nouvel agoniste pan-PPAR, dans le cadre de l'étude clinique pivot de phase 3 NATiV3 pour le traitement de patients adultes atteints de la MASH, une maladie hépatique chronique courante et progressive.

Inventiva est une société cotée sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext Paris (symbole: IVA, ISIN: FR0013233012) et sur le Nasdaq Global Market aux États-Unis (symbole: IVA). <https://www.inventivapharma.com>

Contacts

Media Relations

Pascaline Clerc: media@inventivapharma.com

Mark Corbae: inventivapr@icrhealthcare.com

Investor Relations

David Nikodem: IR@inventivapharma.com

Patricia L. Bank: patti.bank@icrhealthcare.com

Avertissement

Le présent communiqué de presse contient des « déclarations prospectives » au sens des dispositions safe harbor du Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Toutes les déclarations, autres que les déclarations de faits historiques,

incluses dans ce communiqué de presse sont des déclarations prospectives. Ces déclarations comprennent, sans s'y limiter, les prévisions et estimations concernant l'essai clinique de Phase 3 NATiV3 d'Inventiva avec le lanifibranor chez des patients atteints de la MASH, y compris le moment de la publication des données issues des essais cliniques, les bénéfices thérapeutiques potentiels du lanifibranor, ainsi que les activités, attentes, projets, croissance et perspectives futures d'Inventiva. Certaines de ces déclarations, prévisions et estimations peuvent être reconnues par l'utilisation de mots tels que, sans limitation, « croit », « anticipe », « s'attend », « a l'intention », « planifie », « cherche », « estime », « peut », « sera », « pourrait », « devrait », « conçu », « espère », « cible », « potentiel », « opportunité », « possible », « vise », et « continue » et d'autres expressions similaires. Ces déclarations ne sont pas des faits historiques, mais plutôt des déclarations d'attentes futures et d'autres déclarations prospectives fondées sur les convictions de la direction. Ces déclarations reflètent les opinions et les hypothèses qui prévalent à la date des déclarations et impliquent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes qui pourraient entraîner une différence matérielle entre les résultats futurs, les performances ou les événements futurs et ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations. Les événements réels sont difficiles à prévoir et peuvent dépendre de facteurs échappant au contrôle d'Inventiva. En ce qui concerne les produits candidats en cours, il n'existe aucune garantie que les résultats des essais cliniques seront disponibles dans les délais prévus, que les futurs essais cliniques seront lancés comme prévu, que les produits candidats recevront les autorisations réglementaires nécessaires ou que les étapes prévues par Inventiva ou ses partenaires seront atteintes dans les délais prévus, ou même qu'elles le seront. Les résultats futurs peuvent s'avérer matériellement différents des résultats, performances ou réalisations futurs anticipés, exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, prévisions et estimations, en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris le fait que les données intermédiaires ou celles issues de toute analyse intermédiaire d'essais cliniques en cours ne permettent pas de prédire les résultats futurs de ces essais, le fait que la recommandation du comité de surveillance des données (DMC) ne préjuge en rien d'une éventuelle autorisation de mise sur le marché, le fait qu'Inventiva ne puisse fournir aucune garantie quant aux répercussions de l'effet indésirable grave inattendu suspecté (Suspected Unexpected Serious Adverse Reaction - SUSAR) sur le recrutement, ni quant à l'impact final sur les résultats ou le calendrier de l'essai NATiV3 ou sur les questions réglementaires connexes, qu'Inventiva est une société en phase clinique sans produits approuvés et sans revenus historiques de produits, qu'Inventiva a subi des pertes importantes depuis sa création, qu'Inventiva a un historique d'exploitation limité et qu'elle n'a jamais généré de revenus à partir de la vente de produits, Inventiva aura besoin de capitaux supplémentaires pour financer ses activités, faute de quoi elle pourrait être obligée de réduire, de retarder ou d'interrompre de manière significative un ou plusieurs de ses programmes de recherche ou de développement, ou être incapable d'étendre ses activités ou de tirer parti de ses opportunités commerciales, et pourrait ne pas être en mesure de poursuivre ses activités. Le succès futur d'Inventiva dépend de la capacité d'Inventiva à obtenir des financements, à conclure des transactions potentielles, et si, et dans quelle mesure, les instruments dilutifs émis par la Société peuvent être exercés et par quels porteurs, du bon déroulement du développement clinique, de l'approbation réglementaire et de la commercialisation ultérieure de son produit candidat lanifibranor, les études précliniques ou les essais cliniques antérieurs ne sont pas nécessairement prédictifs des résultats futurs et les résultats des essais cliniques d'Inventiva et de ses partenaires peuvent ne pas étayer les revendications d'Inventiva et de ses partenaires concernant les produits candidats, les attentes d'Inventiva concernant ses essais cliniques peuvent s'avérer erronées et les autorités réglementaires peuvent exiger des périodes d'attente supplémentaires et/ou des modifications supplémentaires des essais cliniques d'Inventiva. Les attentes d'Inventiva concernant le plan de développement clinique du lanifibranor pour le traitement de la MASH peuvent ne pas se réaliser et ne pas soutenir l'approbation d'une demande de nouveau médicament, la capacité d'Inventiva à mettre en œuvre ses capacités et sa stratégie de commercialisation, de marketing et de fabrication, la capacité d'Inventiva à coopérer avec succès avec ses partenaires existants ou à conclure de nouveaux partenariats, et à remplir ses obligations au titre de tout accord conclu dans le cadre de ces partenariats, les avantages de ses partenariats actuels et futurs sur le développement clinique, les autorisations réglementaires et, le cas échéant, la commercialisation de ses produits candidats, ainsi que la réalisation des étapes clés et le respect des délais prévus dans le cadre de ces partenariats, Inventiva et ses partenaires peuvent rencontrer des retards substantiels au-delà des attentes dans leurs essais cliniques ou ne pas démontrer la sécurité et l'efficacité à la satisfaction des autorités réglementaires applicables, la capacité d'Inventiva et de ses partenaires à recruter et à retenir les patients dans les études cliniques, Le recrutement et la fidélisation des patients dans les études cliniques est un processus long et coûteux qui pourrait être rendu plus difficile ou impossible par de multiples facteurs échappant au contrôle d'Inventiva et de ses partenaires, les produits candidats d'Inventiva peuvent provoquer des réactions indésirables ou avoir d'autres propriétés qui pourraient retarder ou empêcher leur approbation réglementaire, ou limiter leur potentiel commercial, Inventiva est confrontée à une concurrence importante et les activités d'Inventiva et de ses partenaires, ainsi que les études précliniques et les programmes et calendriers de développement clinique, pourraient être affectés de manière significative et négative par des modifications des lois et réglementations, des conditions défavorables dans son secteur, des événements géopolitiques, et les conflits à venir, les épidémies de santé, et les conditions macroéconomiques, y compris les changements des politiques commerciales internationales, l'inflation mondiale, les fluctuations des marchés financiers et du crédit, les droits de douane et autres barrières commerciales, les troubles politiques et les catastrophes naturelles, l'incertitude des marchés financiers et les perturbations des systèmes bancaires. Compte tenu de ces risques et incertitudes, aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou à la justesse



de ces déclarations prospectives, prévisions et estimations. En outre, les déclarations prospectives, les prévisions et les estimations ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Les lecteurs sont invités à ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prospectives.

Veillez vous référer au Document d'Enregistrement Universel pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 8 avril 2026, au Rapport Annuel sur le Formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 déposé auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») le 8 avril 2026 pour d'autres risques et incertitudes affectant Inventiva, y compris ceux susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation, et ceux décrits sous la rubrique « Facteurs de risques », et dans les futurs dépôts auprès de la SEC. D'autres risques et incertitudes dont Inventiva n'est pas actuellement consciente peuvent également affecter ses déclarations prospectives et peuvent faire en sorte que les résultats réels et le calendrier des événements diffèrent matériellement de ceux anticipés. Toutes les informations contenues dans ce communiqué de presse sont à jour à la date du communiqué. Sauf obligation légale, Inventiva n'a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives mentionnées ci-dessus. Par conséquent, Inventiva n'accepte aucune responsabilité pour les conséquences découlant de l'utilisation de l'une des déclarations susmentionnées.